

RÉUNION PARCELLAIRE AUTOUR DU CIMETIÈRE DE COMPESIÈRES

Considérant,

- la présentation par le maire d'une proposition de réunion parcellaire autour du cimetière de Compesières,
- l'accord de Monsieur Jean-Bernard Bucheler, géomètre-négociateur du Département des constructions et des technologies de l'information, en vue de cette opération foncière,
- le tableau de mutation N°11/2011 établi par le bureau d'ingénieurs géomètres *Buffet-Boymond* prévoyant la cession par l'État de Genève, à titre gratuit, des parcelles 13'882 et 13'885, s'ajoutant aux parcelles 13'860, 13'863 et 13'864, propriété de Bardonnex, pour ne former qu'une seule nouvelle parcelle 4723, comportant le bâtiment N°935 (installation technique électricité SIG de 5 m²),
- les articles 30, lettre k, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- que la présente délibération doit être votée à la majorité absolue en vertu l'article 20, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire et des adjointes,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 16 voix pour :

1. D'autoriser le maire à réunir les parcelles 13'860, 13'863, 13'864, 13'882 et 13'885 autour du cimetière de Compesières, d'une surface totale de 6'450 m², issues du tableau de mutation N°11/2011.
2. De demander au Conseil d'État d'exonérer la présente opération de tous les frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu son caractère d'utilité publique.
3. De charger le maire de signer les actes notariés nécessaires.

Le délai pour demander un référendum expire le 24 mai 2012.

Bardonnex, le 24 avril 2012

Daniel FISCHER, Président